

WOUAHOU, MARIONS-NOUS !

1948



Mariage Andrée Bobillier et Michel Berçot, 15 mai 1948, Voujeaucourt (recolorisée par IA)

Echanges mars 1960

### VIVE LA MARIEE

D'accord ! Crions à plein gosier à la sortie de l'office !

Est-ce pour autant que le village s'intéresse à cet acte important de la vie de deux jeunes ?

Oh ! Pour ça, on en parle !

Mais se sent-on responsable de ce couple qui sort de l'Eglise ? Pourquoi ne l'accompagne-t-on pas à la cérémonie ?

« On n'a pas été invités » dit-on. Ce serait donc nécessaire ?

Un foyer qui se fonde a besoin de se sentir SOUTENU par toute une communauté fraternelle qui ne se contente pas de regarder ou de rire ou de crier, mais qui se sent *engagée elle-même dans le OUI des deux fiancés*.

Car « Ils » seront fidèles, ils resteront unis, si l'on reste là pour les soutenir, si notre présence n'est pas d'un jour, mais de tous les jours.

Un jeune foyer risque d'être écrasé par les problèmes d'avenir qui, tout de suite vont se poser à lui.

C'est alors qu'unis avec ceux qui ont les mêmes soucis, ils trouveront ensemble les moyens de se défendre et de purifier l'atmosphère qui les entoure, de lutter contre « les vents destructeurs » du véritable amour.

Que le mariage de nos jeunes devienne une vraie fête de village.

Qu'ils se sentent pris en charge par le village tout entier.

### Echanges octobre 1971

#### Témoignage d'Anne-Marie et Jean-Michel

Samedi-dimanche, un week-end qui aurait pu être à nous, à nous deux vraiment, et voilà que les formalités du mariage nous conseillaient fortement de le consacrer à une préparation au mariage.

Anne-Marie est sûre d'elle.

Moi, Jean-Michel, je suis sûr de moi.

Nous avons évoqué tout ce qui nous semblait utile. Qu'allaient être ces deux jours ?

Glax, 9 h. du matin, c'est merveilleux, ce premier contact avec la maison. Il fait frais. Nous avons l'impression d'être au bout du monde. Loin de la dense circulation. Loin des usines. Loin de la foule. C'est la campagne.

Là, nous avons été accueillis par l'abbé Duvernet. Sans tarder, commencèrent les conférences.

Qu'est-ce que l'Amour ?

L'Amour de Dieu.

Le sacrement du mariage.

La psychologie de l'homme et de la femme.

Le problème de la régulation des naissances...

Autant de sujets qui occupèrent pleinement ces 2 journées.

Des petites pauses étaient prévues. Elles nous permettaient d'aller nous promener dans la campagne qui, en premier, nous avait accueillis et de parler entre fiancés de ce qui venait d'être évoqué en conférence. Cela me conduisit à aborder les avantages de ces deux journées et ce qu'elles nous ont apporté.

Tout d'abord, cela permet à tout chrétien de **réfléchir clairement, de voir comment il se situe par rapport à Dieu**, où en est sa foi ...

L'Amour, c'est la volonté de Dieu.

J'aime Anne-Marie. J'aime Dieu.

Et pour chacun de nous qui aimons, c'est Dieu que nous aimons.

Voilà donc la première chose, la première idée que j'ai réalisée, retrouvée à Glax.

J'aimais Anne-Marie. J'aimais Dieu. Mais je ne faisais pas suffisamment le lien entre ces deux amours. J'ai ouvert les yeux grâce à la réflexion, grâce au dialogue.

Cette préparation fut également, je pense, un moyen donné de **se rapprocher encore plus**. Un moyen de se libérer.

Je veux dorénavant tout te dire. Expliquer tout ce qui est confus, sans hésiter. Il n'y a plus de crainte à surprendre l'autre en évoquant tel ou tel problème. Cette libération totale se concrétisa même par une confession commune de chaque couple qui le désirait.

C'est merveilleux de se retrouver dehors, d'être avec sa fiancée, se confesser avec elle, au prêtre. Comment se sentir plus près l'un de l'autre ?

Enfin, le premier but pratique de ces journées, c'est d'informer les jeunes sur le mariage, leur vie d'époux...

Ceci n'est pas à négliger.

C'est très intéressant. Ça permet d'expliquer ce que nous avons tous déjà remarqué : les réactions différentes d'un homme et d'une femme, conséquences directes des différences de psychologie masculine et féminine.

L'amour physique est également étudié, ainsi que la régulation des naissances.

Se rapportant à toutes ces questions pratiques, qui sont, bien sûr, plus ou moins connues, avant qu'on puisse les revoir à Glay ou dans un autre lieu de préparation au mariage, je voudrais pour terminer, dire que, personnellement, mes connaissances ont été ramenées à leur juste valeur, ont été clarifiées, ordonnées.

Par exemple l'importance de l'humilité, c'est une condition pour la vie durable d'un couple. J'ai compris la valeur de l'humilité pour mon futur foyer. Je l'ai classée dans l'ensemble des autres points clés qui conditionnent sa réussite.

Voilà donc un bilan très lourd de deux journées qui ne nous promettaient pas grand-chose à priori. Je me permets de vous affirmer avec ma fiancée que ces deux journées seront toujours une base solide pour notre foyer. Base à laquelle nous nous reporterons de temps en temps pour saisir l'évolution de notre foyer.

Ce furent aussi deux journées sympathiques avec d'autres fiancés, avec qui nous avons pu échanger. Hélas, il manquait une journée pour poursuivre nos entretiens entre les différents couples.

Merci à l'abbé Duvernet pour tout le travail qu'il se donne dans le but de nous voir TOUS HEUREUX.

Un petit commentaire est ajouté par les responsables de la rédaction du bulletin :

« C'est un témoignage.

Des aspects importants du mariage chrétien ont été soulignés : comment par exemple, cet amour du foyer sera mis au service de la construction d'un monde plus juste et de l'Avènement du Royaume de Dieu.

Mais ce que nous ont dit Anne-Marie et Jean-Michel donne assez envie de participer à un tel week-end. »

Un saut dans le temps et voici le XXI<sup>e</sup> siècle ...

Jonathan PETEL et Magali KOLER



24 mai 2025  
Elodie CHAUVEL MIRA et Rogiéro  
LAVOURAS FONSECA

31 mai 2025  
Constance MIDOT  
et Bjorn BOURION



Voyons à présent quelques chiffres :

2020 : 0 mariage  
2021 : 3  
2022 : 7  
2023 : 3  
2024 : 3

Force est de reconnaître qu'il y a beaucoup moins de mariages célébrés dans notre paroisse qu'auparavant.

En effet une analyse faite à partir des revues **Echanges** permet de constater que dans les années 1960 par exemple il y en avait de 19 à 31 pour ce qui est des nombres extrêmes, la moyenne étant voisine de 25 par an.

La société a changé, se dirigeant vers une société de consommation et de loisirs dans laquelle il y a peu de place pour la spiritualité. Les jeunes générations actuelles se sentent peu concernées par la pratique du catholicisme. La morale qui va ou allait avec a été soudainement balayée par le slogan « il est interdit d'interdire. » de 1968. La liberté sexuelle en a découlé et les églises se sont vidées. L'individualisme a pris une large place.

Auparavant, il allait de soi de se marier « à l'église ». Ce n'est plus le cas dans les années 2000. Cette démarche est plus un choix mûri qu'une coutume générée par la pression sociale.

## HISTOIRE DU MARIAGE

Se marier, c'est contracter une union conjugale dont les formes varient selon les époques et les sociétés.

Les mariages sont reconnus par des institutions juridiques et/ou religieuses et établissent l'un des cadres des structures familiales des sociétés. Ils fixent les conséquences matérielles de l'engagement des époux : droits et obligation, modalités de rupture, solidarité...

Dans la société actuelle, en France, les mariages mixtes sont reconnus ainsi que les remariages, les mariages entre personnes du même sexe, mais pas les mariages non consentis.

Une cérémonie célèbre le mariage, civil ou religieux. Notre Eglise toutefois ne célèbre pas de mariage entre personnes du même sexe.

Le mariage est généralement un engagement sans limite de durée, avec une possibilité de rupture, soit par la séparation de corps, soit par divorce. Ce dernier n'est pas admis par certaines religions, comme le catholicisme qui admet seulement la reconnaissance de nullité du mariage à raison, notamment, du consentement imparfait des époux ou une dispense (autorisation de remariage religieux) s'il n'a pas été consommé.

Il implique une communauté de vie et des relations sexuelles. Leur impossibilité peut être admise, selon les pays et les époques comme cause de divorce ou de nullité.



Le mariage est utilisé parfois à des fins politiques : alliances entre lignées ou tribus ou gages de paix entre deux royaumes. Des rois devaient épouser des princesses étrangères afin d'initier ou d'entretenir l'amitié entre leur peuple et les autres peuples. La conclusion d'une paix avec des peuples ou des familles ennemis était toujours assortie d'une alliance matrimoniale, comme celle de Clovis, roi Francs avec la princesse Clotilde, fille du roi des Burgondes au VI<sup>e</sup> siècle

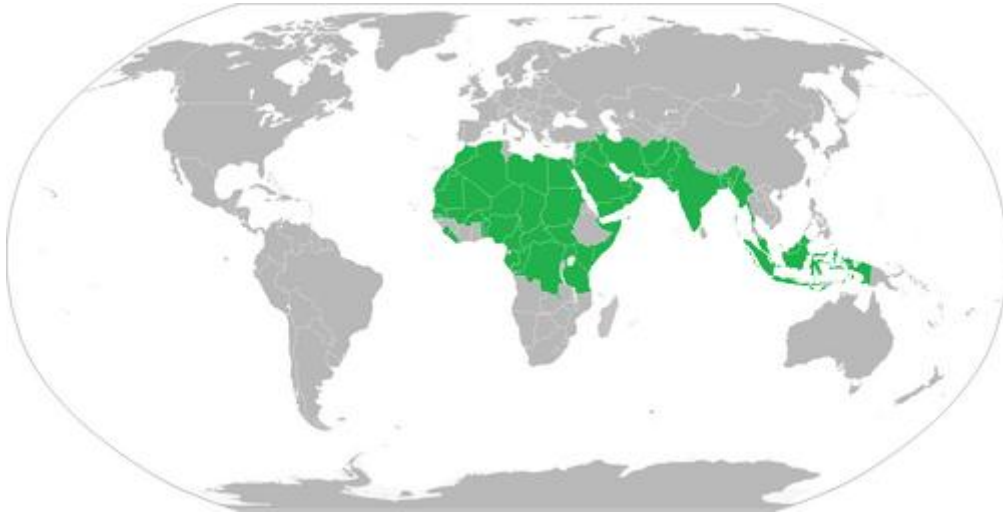
Clotilde représentée sur une plaque de reliure en ivoire du IX<sup>e</sup> siècle dépeignant le baptême de Clovis par Saint Rémi.



Selon Grégoire de Tours, elle ce serait elle, chrétienne, qui aurait exercé une influence pour l'amener au baptême.

Il peut avoir des visées économiques : transférer des biens, obtenir un capital, une dot...

La philosophe Hannah Arendt écrivait en 1959, à propos des mariages interraciaux : « le droit d'épouser qui l'on veut est un droit de l'homme élémentaire [...] Même les droits politiques [...] sont secondaires face aux droits humains inaliénables à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur ».



Pays autorisant la polygynie en 2015.

La polygynie existe notamment dans des pays africains et arabes de culture musulmane, chez les mennonites en Amérique du Nord et centrale et chez les mormons au XIX<sup>e</sup> siècle. Un homme peut être marié à plusieurs femmes. Selon certains sociologues, ce pourrait être une façon de traiter la question d'une éventuelle surmortalité masculine.

La monogamie : les époux ne peuvent contracter un nouveau mariage tant que le premier est valide. Ce type d'union est présent notamment dans les pays de culture judéo-chrétiennes.

Comment nos ancêtres se mariaient-ils ?

### **Epoque celte**



Les celtes ont laissé très peu d'écrit et ils sont surtout connus par des textes grecs ou latins. Il conviendra donc d'employer le conditionnel pour parler d'eux et de leurs usages en matière de mariage.

Ils seraient principalement monogames.

La polygamie « officielle » resterait probablement un privilège de l'aristocratie qui pourrait ainsi tisser des liens politiques à travers ces unions. Jules César illustre cette

réalité plusieurs fois. Ainsi, il rapporte que lors de la migration des Helvètes, Orgetorix, le chef de ce peuple, offrit sa propre fille en mariage à l'Éduen Dumnorix afin de s'assurer une alliance durable.

Certains hommes gaulois (celtes de Gaule) pourraient avoir des concubines qui n'ont pas forcément les mêmes statuts que la ou les épouses officielles. Il s'agirait alors dans la plupart des cas de captives ou d'esclaves.

Athénée de Naucratis, grammairien grec au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. rapporte l'histoire de la celte Gyptis, fille du roi des Ségobriges, qui aurait choisi elle-même le grec Protis pour époux. Il semble qu'un banquet soit donné pour le mariage et que la future épousée choisisse elle-même parmi les convives son futur époux, en lui offrant à boire. Dans ce mythe, la femme a un rôle déterminant puisque c'est elle qui choisit son compagnon. Le mariage chez les Gaulois semble alors basé sur le consentement de la femme, y compris au niveau des castes les plus nobles. Au-delà des alliances politiques ou commerciales, de nombreux mariages ont peut-être été des unions choisies.

Mais Jules César mentionne aussi que les maris, chez les Gaulois, ont le droit de vie et de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfants. Il convient donc de nuancer la totale liberté de la femme gauloise.

**Source : association Trimatrici** composée de nombreux archéologues et étudiants en Archéologie et en Histoire, nous permettant, avec le concours de nos artisans, de reconstituer les objets le plus fidèlement possible et selon les dernières trouvailles archéologiques.

## Antiquité romaine

Dans la Rome antique, les fiançailles et le mariage faisaient l'objet de nombreux rites comme après le banquet, le rite du pseudo-enlèvement de la jeune femme par les amis du mari. Ils la déposent devant la maison où le mari la prend dans ses bras pour lui éviter de trébucher sur le seuil ou les rites liés au tabou du sang lié à la défloration, attestant la virginité de la femme. Le mariage était un contrat privé entre deux familles.

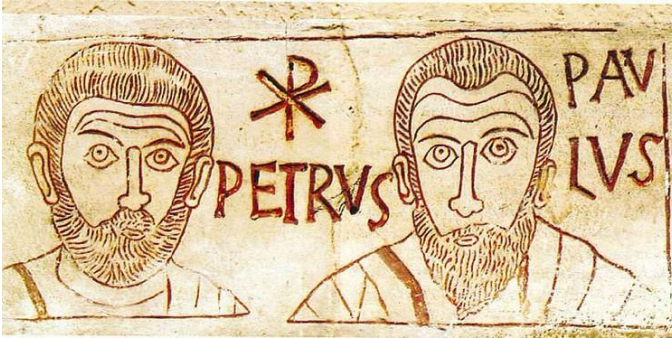
C'est à Rome qu'un anneau de fer apparaît pour la première fois dans les rites de fiançailles, vers les III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles. Chez les Romains, la mariée était recouverte d'un voile de couleur rouge-orange, symbole de fertilité. Elle portait un bouquet composé d'herbes aromatiques pour chasser les mauvais esprits et jouant ainsi un rôle protecteur pour la nouvelle union. D'autres rites nuptiaux, comme la couronne de fleurs, prenaient place dans les coutumes romaines. Ces rites et superstitions scandalisaient les premiers chrétiens, ce qui n'a pas empêché que certains nous aient été transmis comme le bouquet, les alliances et le voile par exemple.



Le mariage se déroulait en quatre étapes principales :

- la demande en mariage
- l'engagement réciproque des futurs époux et de leurs familles,
- la dot,
- la remise de la jeune fille au marié pour la consommation du mariage.

## Empire tardif et christianisme



Vers la fin de l'Antiquité le christianisme commence à influencer l'institution du mariage. L'apôtre Paul proclame l'indissolubilité du mariage.

(I Cor, VII, 10-11)

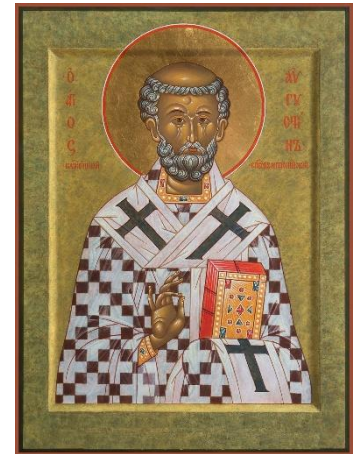
*Saint Pierre et Saint Paul, gravure d'un anonyme, dans les catacombes*

Le monde romain christianisé et l'Église conservent les principes du droit romain : mariage civil, monogamie, libre consentement des deux époux.

Aux IV et V<sup>e</sup> siècles Saint Augustin définit une conception du mariage qui influence toujours la vision de l'Église catholique : assurer la descendance, être fidèles, en assistance mutuelle, et considérer le mariage comme un sacrement. Selon Saint Paul en effet, le mariage chrétien représente le mariage du Christ et de l'Église.

L'Église de cette époque ayant besoin de fonds pour construire des lieux de culte encourage les héritages en sa faveur. Aussi condamne-t-elle à cette époque l'adoption, le concubinage et le remariage des veuves qui dispersent les successions et l'auraient privée de ces héritages.

*Saint Augustin, Icône*



## Moyen Âge, Renaissance



*Mariage chrétien de nobles au Moyen Âge*

Le mariage apparaît officiellement pour la première fois comme l'un des sacrements, à côté de l'eucharistie, de la pénitence et du baptême, dans un décret du pape Lucien III contre les hérétiques, en 1184.

Au XII<sup>e</sup> siècle également, le pape Innocent III autorise le mariage des sourds et muets, qui peuvent donner leur consentement par signes.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la publication des bans devient obligatoire pour éviter les mariages clandestins et le mariage doit être célébré dans l'église.

Le bouquet d'herbes se transforme en un bouquet essentiellement composé de fleurs.

Les futures épouses confectionnaient des bouquets garnis de fleurs d'oranger, symbole de la pureté, pour le jour de leur mariage.

Puis au XVI<sup>e</sup> siècle, les hommes avaient pour coutume de courir derrière la mariée pour essayer d'attraper son bouquet.

Pendant des siècles, le mariage est considéré comme une institution essentielle pour la stabilité des familles et l'avis des jeunes époux n'est pas primordial. Ce mariage arrangé est néanmoins contesté dès le Moyen Âge par l'Église qui défend la théorie du « consensualisme ». Le concile de Trente consacre cette conception : la forme canonique du mariage est le mariage consensuel, qui ne demande pour être valide que le consentement des époux. Ce mariage est célébré en présence du prêtre et de deux témoins. Le droit médiéval admet qu'en l'absence d'un prêtre, les fidèles puissent se marier devant des témoins, et même sans témoins. A cette époque, l'Église valide les mariages clandestins s'ils sont confirmés par une cohabitation.

Toutefois, les mariages arrangés étaient monnaie courante. Ils permettaient d'augmenter le capital de la famille.

*Mariage paysan au XVI<sup>e</sup> siècle. Le banquet*  
Pieter Bruegel l'Ancien



## Temps modernes



La « révolution sentimentale » qui gagne l'Europe à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle commence à placer l'affection au sein de la cellule familiale et conjugale. Il est à l'origine du développement du mariage d'inclination en opposition aux mariages arrangés.

*Mariage de nobles au XVIII<sup>e</sup> siècle*  
(Giulio Rosati)

Sous l'Ancien Régime, le mariage religieux était précédé dans certaines familles de ce qu'on appelait abusivement un « mariage devant notaire », acte juridique civil qui n'était qu'une promesse de mariage et qui réglait toutes les questions profanes et patrimoniales par un contrat passé entre les futurs conjoints et leurs familles. Sous cette forme, le mariage n'est qu'une espèce particulière de contrat civil.

Pendant la Révolution les églises, les temples et les synagogues sont fermés, certains devenant des temples du Culte de la Raison Suprême. La cérémonie religieuse du mariage devient alors républicaine, la Théophilanthropie étant la seule religion, religion d'Etat. Ses idées sont précisées dans le *Manuel des théophilanthropes*. La théophilanthropie vise à permettre aux individus d'être éclairés et civiquement éduqués sans être gâtés par les dangers de l'irréligion. Elle se veut une religion tellement raisonnable qu'elle emporterait l'adhésion complète de l'intelligence. La vision est ici très utilitariste, cette religion se veut comporter tous les avantages des anciennes sans les inconvénients.

La loi du 20 septembre 1792 instaure le mariage civil, enregistré en mairie, le seul valable aux yeux de la loi.

Il doit précéder le mariage religieux. Depuis la Révolution, en France, la tenue de l'état civil n'est plus déléguée par l'État aux curés des paroisses, mais aux maires des communes qui sont aussi chargés de procéder aux mariages.

Source Wikipédia

## Époque contemporaine



*Échange des anneaux entre la mariée et le marié.*

Qui sait encore que ce rite remonte à l'époque romaine ?

Depuis les lois héritées de la Révolution, le mariage peut être réduit à son simple aspect d'acte civil homologué par l'autorité administrative, sans y ajouter aucune dimension sacrée, sociale ou religieuse. Cette tendance s'inscrit dans la tendance à la séparation entre les pouvoirs de l'Eglise et ceux de l'État.

La loi de 1975 réformant le Code civil abolit la notion de chef de famille.

Celle du 17 mai 2013 ouvre le mariage aux couples de personnes de même sexe.

Selon la loi :

1. Les époux se doivent mutuellement « respect fidélité, secours, assistance ».
2. Les époux sont égaux en droit dans le mariage.
3. Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille et pourvoient à l'éducation des enfants afin de préparer leur avenir (art. 213 du Code civil).
4. Les époux contribuent aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives (article 214 du Code civil).
5. Chacun des époux peut passer seul des contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants (article 220 du Code civil).
6. Chacun des époux peut se faire ouvrir tout compte de dépôt (notamment comptes chèques postaux, comptes bancaire, livret d'épargne et tout compte de titres en son nom personnel, sans le consentement de l'autre (article 221 du Code civil).
7. Obligation alimentaire due aux époux et par eux.
8. Adoption. Les époux peuvent adopter un enfant à condition d'être mariés depuis au moins deux ans, ou que l'un d'entre eux soit âgé de plus de vingt-huit ans.
9. Les époux sont soumis à l'obligation d'une communauté de vie.
10. Les époux sont soumis à une imposition commune pour les revenus perçus pendant l'année de leur mariage et les suivantes. Ils peuvent de façon optionnelle choisir d'être imposés séparément pour l'ensemble des revenus perçus au cours de l'année du mariage.

L'existence d'un « devoir conjugal », qui impose à chacun des époux d'accepter d'entretenir des relations sexuelles avec son conjoint, reste attestée par la jurisprudence. L'absence de la part de l'un ou l'autre des époux peut conduire à la cessation du mariage. Cependant, l'existence de ce devoir ne constitue pas un consentement systématique, l'accusation de viol conjugal restant le cas échéant possible bien que rare.

Concernant les coutumes pour l'entrée dans la mairie et dans le lieu de culte, et pour la sortie, il y avait ordinairement un cortège allant à pied du domicile de la future épouse jusqu'à la



mairie puis l'église. La mariée était au bras de son père ou de son tuteur. Elle ne prenait le bras de son époux qu'à la sortie de l'église, le mariage étant officialisé. Avec la vie en ville, les distances peuvent être beaucoup plus longues et les déplacements se font en automobile : une tradition s'est créée spontanément, de décorer les voitures avec des morceaux de tulle blanc, et le cortège circule avec grand tapage d'avertisseurs. Cette tulle fait référence à la robe blanche de la mariée, symbole de sa virginité. Celle-ci était

autrefois très importante, mais là encore, avec le passage de la libération sexuelle de mai 1968, elle n'a plus la même valeur. Il n'est pas rare de voir des mariages où ce sont les enfants du couple qui font office de « demoiselles et garçons » d'honneur qui accompagnaient les mariés, notamment pour prendre soin de la traîne de la mariée.

Par ailleurs, la mode offre plus de choix de couleurs. Et il faut savoir que la « tradition » de la robe blanche ne date que de la fin du XXVIII<sup>e</sup> siècle. Auparavant, la robe était de couleur ce qui était moins salissant et réutilisable dans la vie courante.

Le marié quant à lui, porte en général un costume de couleur sombre.

A l'issue de la cérémonie religieuse, époux, prêtre et témoins signent le registre paroissial.

Lorsqu'il y a un laps de temps assez important entre la cérémonie et le repas, il est d'usage d'offrir aux participants un vin d'honneur, constitué de boissons diverses et de légères collations.

C'est aussi le moment où la mariée peut lancer son bouquet par-dessus son épaule, en direction des jeunes filles célibataires de la noce. Celle qui s'en saisira sera dit-on la prochaine à se marier ! Ce lancer est d'origine anglo-saxonne.



Au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, un globe de mariée présentait artistiquement la couronne de fleurs d'oranger de la mariée sur un coussin de velours. Recouvert d'une cloche en verre elle se conserve intacte durant l'union des deux amoureux et même bien longtemps après leurs décès.



Puis c'est le repas de noces qui a lieu dans un restaurant, une salle des fêtes, ou une salle de banquet dans un lieu prestigieux comme un château par exemple. Alors que dans les villages de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle le repas était préparé par des cuisinières locales, de la parenté ou du voisinage, il a été peu à peu fait appel à des traiteurs qui proposent différentes formules, selon les moyens des familles.

*Menu d'un repas de mariage célébré en 1903, Collection musées départementaux de Haute-Saône*

La musique accompagne les mariages, que ce soit à l'église avec la célèbre Marche Nuptiale de Mendelssohn ou des musiques religieuses ou profanes choisies par les futurs époux. Depuis la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, les règles sont extrêmement souples en la matière.

Après le repas, un bal est très souvent donné. Son ouverture est traditionnellement réservée aux époux.

Dans beaucoup de régions, il était de tradition d'amener aux jeunes mariés, dans la nuit ou au petit matin, une soupe supposée leur redonner des forces. Cette pratique a été tournée en dérision et la soupe a été servie dans un pot de chambre, et parfois remplacée par une mixture immangeable...

Histoire de rappeler aux jeunes époux que la vie n'est pas faite que de douceurs...



Dans notre paroisse, certains villages étaient rattachés au Pays de Montbéliard : Bart et une partie de Voujeaucourt. De ce fait, les mariages étaient célébrés selon le rite protestant. Les femmes, les diaichottes, épousaient les hommes, les bouebes. Elles portaient quotidiennement la cale à diari, coiffe traditionnelle. A l'occasion du mariage, la cale à diari était blanche, plus ou moins ornée de broderies et de perles selon la richesse de la famille.

Le mariage protestant n'est pas un sacrement contrairement au mariage catholique. La cérémonie est rythmée par des temps de prière, de chant, des lectures de la Bible et un enseignement sur l'amour et la fidélité. Le pasteur demande la bénédiction de Dieu sur la vie

conjugale et familiale. Les époux échangent des promesses, puis leurs alliances, et une Bible leur est offerte par la paroisse. À l'inverse du catholicisme, les bagues ne sont pas bénies. Pour éviter superstition et idolâtrie, le protestantisme ne pratique jamais de rite sur les objets comme sur les médailles, l'autel, les statues, l'orgue .... Rien n'est sacré sinon Dieu.

La cérémonie se conclut par la signature des registres paroissiaux signés par les époux, leurs témoins et le pasteur. Ils seront conservés dans les archives de l'Église protestante.



Mariage dans le Pays de Montbéliard (Clairegoutte)  
( Henri Sautdubois, 1898-1981)